

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/07/2020020811/justel>

Dossier numéro : 2020-04-07/09

Titre

7 AVRIL 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de l'avenant n° 20 au Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 17-04-2020 page : 26727

Entrée en vigueur : 16-03-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve l'avenant n° 20 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018 qui figure en annexe du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets le 16 mars 2020.

[Art. 3](#). La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Avenant n° 20 au Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018
(NOTE : pour l'avenant n° 20, voir 2020-04-07/10)